



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 juin 2000

Projet d'extension du périmètre de la Communauté
d'agglomération de Niort - décision

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 7 Janvier 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 Janvier 2000

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Gérard GAUDUCHON,
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M.
Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc
DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève
RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine
CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre
GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M.
Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Alain PAGE, M. Robert
PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
M. Alain BAUDIN donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Jean-Robert BEJUGE.
Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Françoise BILLY donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
M. Gérard NEBAS donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à Mme Isabelle ANELONE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, M. Patrick ARNAUD, Mme Christiane
DRAPET, M. Frédéric ROUILLE, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200310

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 juin 2000

Direction du Secrétariat Général

**Projet d'extension du périmètre de la Communauté
d'agglomération de Niort - décision**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Par arrêté en date du 9 mai 2000, M. le Préfet a notifié aux 30 communes concernées le projet ci-annexé d'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération de Niort et invité chaque conseil municipal à se prononcer sur le projet.

L'article 1 de l'arrêté précise que le projet de périmètre de la Communauté d'Agglomération de Niort est constitué par les 30 communes ci-après mentionnées :

- | | | |
|--------------------------|------------------------|---------------------------|
| - Aiffres, | - Le Bourdet, | - Saint-Georges-de-Rex, |
| - Amuré, | - Le Vanneau-Irleau, | - Saint-Hilaire-la-Palud, |
| - Arçais, | - Magné, | - Saint Maxire, |
| - Bessines, | - Mauzé sur le Mignon, | - Saint Rémy, |
| - Chauray, | - Niort, | - Saint Symphorien, |
| - Coulon, | - Prieaires, | - Thorigny, |
| - Echiré, | - Prin-Deyrançon, | - Usseau, |
| - Epannes, | - Sansais, | - Vallans, |
| - Frontenay Rohan Rohan, | - Sciecq, | - Villiers-en-Plaine, |
| - La Rochenard, | - Saint-Gelais, | - Vouillé. |

Lors de sa séance du 29 mai dernier, le Conseil de Communauté d'Agglomération de Niort appelé également à délibérer sur ce projet conformément à l'article L 5216-10 s'est prononcé favorablement sur l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération de Niort aux 30 communes intéressées.

Afin d'assurer la cohérence spatiale et économique ainsi que la solidarité financière nécessaire au développement de notre Communauté il apparaît nécessaire de faire évoluer le périmètre de l'actuelle Communauté d'Agglomération de Niort. Cet élargissement doit nous permettre de développer de véritables projets de territoire et de mettre en œuvre à l'échelle d'un périmètre pertinent les politiques d'urbanisme, d'habitat, et de logement, d'aménagement de l'espace et de transports, de développement économique et de solidarité sociale.

C'est en effet au niveau d'un espace géographique cohérent que nous pourrons développer une coopération " rurbaine " dans le respect de la diversité des territoires en créant des synergies et des solidarités partagées entre les 30 communes concernées par l'arrêté du 9 mai 2000 de M. le Préfet.

Sur les bases, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet d'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération de Niort.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter le projet d'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération de Niort arrêté par le Préfet le 9 mai 2000.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	32
Contre :	0
Abstention :	6
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC